

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 – GENERALITES

- ☐ Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions. De ce fait, aucune clause contraire ne peut être opposée au vendeur s'il ne l'a formellement acceptée, et ce quel que soit le moment où elle a été portée à la connaissance de notre société.
- ☐ Tout acheteur déjà en relation commerciale avec nous est réputé connaître nos conditions générales de vente, et l'envoi de sa part d'un bon de commande vaut acceptation de l'ensemble de nos conditions.

2 – OFFRES – REMSIES DE PRIX - COMMANDES

- ☐ Toute offre, commande ou engagement pris par nos agents ou représentants ne nous engage qu'après avoir été acceptés et confirmés par écrit par notre Direction.
- ☐ Les offres et les prix sont fermes pour la période fixée sur l'accusé de réception de commande.
- ☐ En ce qui concerne les produits sur devis et les fabrications spéciales, les prix sont ré actualisables en cours d'exécution des commandes, en fonction des formules de révision de prix tenant compte des divers paramètres constitutifs du coût.
- ☐ Lorsque le client fournit l'outillage, les prix ne deviennent définitifs qu'après la sortie des pièces d'essai.
- ☐ En cas de résiliation totale ou partielle de commande par le client, les frais engagés pour la fabrication des produits (frais d'études, outillage, matière, etc...), seront facturés au client.

3 – FRAIS D'ETUDES – OUTILLAGES

- ☐ Les études, projets, prototypes et documents s'y rapportant, réalisés par notre entreprise et remis à l'acheteur, restent notre propriété. Ils ne peuvent être utilisés, reproduits ou communiqués à des tiers sans notre autorisation écrite. Ils ne peuvent faire l'objet d'un dépôt de brevet ou de modèle, à l'exclusion de nous-mêmes.
- ☐ Une participation aux frais d'outillage est facturée au client, les frais d'étude et de mise du point restant à notre charge. Sauf cas particulier, l'outillage réalisé sous notre responsabilité devient, après paiement, la propriété du client dans nos ateliers. Il ne peut être utilisé sans l'autorisation expresse du client au profit d'une autre entreprise.
- ☐ Les outillages restent dans nos ateliers et nous en assurons l'entretien, à l'usure près, les frais de modification ou de restauration restant à la charge du client. Il appartient à ce dernier d'assurer ces outillages contre tout risque de détérioration ou de destruction.
- ☐ Si aucune commande afférente à un outillage n'est enregistrée pendant un délai de cinq ans, nous nous réservons le droit, après mise en demeure, de disposer de cet outillage sans justification, et au besoin, de procéder à sa destruction.

4 – DELAIS DE FABRICATION ET DE LIVRAISON

- ☐ Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif ; sauf stipulation contraire acceptée par nous à la commande, aucune pénalité ne pourra nous être réclamée.
- ☐ En tout état de cause, si des pénalités étaient prévues, celles-ci ne pourraient être dues en cas de force majeure, grève, sinistre, retard ou interruption des transports, carence de nos fournisseurs ou pour tout autre évènement indépendant de notre volonté, même non constitutif de force majeure au sens du droit français.

5 – GARANTIE

- Quantités livrées

- ☐ En cas de fabrication spéciale, nous nous réservons le droit de livrer jusqu'à concurrence de 10% en plus ou en moins des quantités prévues au contrat.
- ☐ Toute réclamation sur les quantités livrées devra être formulée dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception des marchandises.

- Qualité

- ☐ Lorsqu'il s'agit de produits de série, et sauf stipulations particulières spécifiées lors de la commande, les poids, dimensions, capacités et autres informations figurant dans nos catalogues, prospectus, circulaires, etc... sont donnés simplement à titre indicatif.
- ☐ Lorsqu'il s'agit de produits sur devis, nos produits sont garantis conformes aux spécifications figurant sur la commande et ratifiées par nous. Le client devra s'assurer que les modèles commandés ne font l'objet d'aucune protection (brevet, licence, dépôt de marque...) et fera son affaire de toute réclamation éventuelle à cet égard.
- ☐ Notre garantie s'applique aux défauts dûment reconnus, sous réserve que ces défauts ne résultent ni d'une utilisation ou d'un stockage non conforme à l'usage prévu ou aux conditions normales de conservation du produit, ni d'une usure normale. Toute réclamation devra être signalée dans les 15 jours de la livraison.
- ☐ Lorsque le produit fourni est incorporé dans un ensemble, par le client ou par un tiers, ceux-ci sont seuls responsables de l'adéquation du produit à son usage. Tout défaut de conception, de montage, etc... entraîne cessation de notre garantie.
- ☐ Nous ne pouvons encourir aucune responsabilité du fait d'un emploi du produit autre que son emploi normal.
- ☐ Sauf spécification contraire prévue à la commande, notre responsabilité se limite au remplacement, nombre pour nombre des produits livrés et reconnus non-conformes, ou, à notre choix, à leur remboursement aux prix de facturation, à l'exclusion de toute autre indemnité.
- ☐ Aucune marchandise ne pourra nous être retournée sans notre accord préalable. Dans ce cas, les marchandises devront être retournées en l'état et correctement emballées.

- Fourniture d'éléments accessoires

- ☐ Dans le cas où le client assure la fourniture d'éléments accessoires à la réalisation des pièces en matières plastiques, notre garantie ne peut jouer que si le client respecte les engagements pris en matière de délais de livraison, quantités et spécifications des éléments à fournir.
- ☐ Notre garantie ne peut être engagée en cas de défaut ou d'inadaptation des éléments accessoires.

6 – EMBALLAGE – TRANSPORT – LIVRAISONS

- ☐ Sauf stipulation contraire nos prix s'entendent hors taxes, emballage compris et franco de port.
- ☐ Nos marchandises, expédiées franco, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. En cas d'avarie, perte ou vol survenus au cours du transport, ou en cas de retard de livraison, il appartient au destinataire d'exercer tout recours contre les transporteurs.

7 – CONDITIONS DE PAIEMENT

- ☐ Sauf convention exceptionnelle, nos fournitures sont payables à 30 jours fin de mois le 15, net sans escompte. L'acompte versé par le client est à valoir sur le prix et ne constitue pas des arrhes.
- ☐ Les factures sont payables à notre siège social ; les lettres de change et acceptations ne font ni novation, ni dérogation au dit lieu de paiement.
- ☐ Lorsqu'un règlement par traite ou effet de paiement a été convenu, ceux-ci doivent être retournés avec acceptation dans un délai de huit jours à réception.
- ☐ Le non règlement d'une facture ou d'un effet de paiement à l'échéance fixée entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues ainsi que la perception d'agios de 3 fois le taux d'intérêt légal au moment considéré. En outre, nous nous réservons le droit de suspendre l'exécution de la commande, ou de résoudre le contrat.
- ☐ Tout retard de règlement donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire, pour frais de recouvrement, d'un montant de 40€

8 – RESERVE DE PROPRIETE

- ☐ Toute commande passée à notre Société suppose l'acceptation par le client de la clause de réserve de propriété conformément aux dispositions de la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, relative à la réserve de propriété : les marchandises fournies resteront notre propriété jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement (encaissement complet du prix et de ses accessoires) ; dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu, nous nous réservons le droit de reprendre la chose livrée.

9 – JURIDICTION

- ☐ En cas de contestation, les Tribunaux du ressort de notre Siège Social sont seuls compétents, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défendeurs, et nonobstant toute clause contraire figurant dans les conditions d'achat du client.
- ☐ Le droit français sera seul applicable.